Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration :
Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Cyril GUÉHO

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 1
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DELIBERATION 2026_06_10
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CONFRERIE PIPERIA LA GALETTE

Rapport d'Isabelle Racapé, adjointe chargée du développement économique de proximité, tourisme, Ilot de la Minoterie

La confrérie Piperia La Galette a participé à un marché traditionnel de producteurs locaux en Bourgogne. À cette occasion, les membres de l'association présents ont fait la promotion de leur savoir-faire et de Pipriac.
La commune accueillante a organisé une tombola au cours de laquelle les producteurs offraient un lot.
La confrérie a offert un week end aux gites de la Perdrilais.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_10-DE

Isabelle Racapé propose que la commune apporte une subvention de 200 € à la confrérie afin de les aider à financer le coût de ce week end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 200 € à la confrérie afin de les aider à financer le coût de ce week end.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER